

La production de porcs aux Pays-Bas : comprendre le retour à la croissance

Christine ROGUET (1) et Michel RIEU (2)

(1) IFIP-Institut du porc, La Motte au Vicomte, BP 35104, 35651 Le Rheu Cedex, France

(2) IFIP-Institut du porc, 34 boulevard de la Gare, 31500 Toulouse, France

christine.roguet@ifip.asso.fr

Back to growth for Dutch pig production: how to understand it?

In the Netherlands, pig production increased very rapidly from the 60s to the 80s and then stabilized for ten years under the first environmental actions. The sharp decline triggered by swine fever in 1997 continued until 2003 under the government authority. Since 2003, the pig livestock has had a new significant increase despite a deteriorated environmental situation. In 2010, this small country, whose arable area is only 17% larger than that of Brittany, had 12.2 million pigs or 48% more than in Brittany.

This article specifies the environmental and economic issues and the social debates induced by the huge restructuring of pig farms in this country. Results are based on a study conducted by IFIP in 2011. Besides the analysis of statistical data and literature, numerous discussions with political and economic actors in the Netherlands made it possible to identify cultural factors determining the dynamics of the pig industry. To better understand how the Netherlands has implemented their pig farm restructuring strategy is of great interest for France and Brittany in particular; indeed, some Dutch developments have foreshadowed what could happen in our country.

INTRODUCTION

Aux Pays-Bas, la production porcine a connu une croissance très rapide dans les années 60 à 80¹. Puis, pendant 10 ans, elle s'est stabilisée sous l'effet des premières mesures environnementales. La peste porcine de 1997 a brutalement enclenché une diminution qui s'est poursuivie jusqu'en 2003 sous l'autorité du gouvernement. Depuis 2003, le cheptel est reparti nettement à la hausse, +13% en 7 ans. Cet article analyse comment les Pays-Bas ont renoué avec la croissance de la production porcine alors que la protection de l'environnement reste un challenge. Il fait partager les débats de société suscités par la spectaculaire restructuration des élevages dans ce pays. Outre l'analyse des données statistiques et de la littérature, l'étude réalisée par l'IFIP en 2011 s'appuie sur de nombreux entretiens avec des acteurs politiques et économiques aux Pays-Bas (Roguet *et al.*, 2011).

1. LA « MEGAMORPHOSE » DES ELEVAGES PORCINS

1.1. Concentration géographique et export en vif

En 2010, les Pays-Bas comptent 12,2 M de porcs, concentrés dans le sud et l'est du pays (Figure 1). Sur 7 000 exploitations porcines, 4 680 sont spécialisées et élèvent 90% du cheptel (2 350 porcs / ferme en moyenne). Le pays exporte 45% des 23 M de porcs produits : 6,35 M de porcelets (51% vers l'Allemagne et 24% vers l'Europe de l'Est) et 4,05 M de porcs charcutiers (vers les abattoirs de Vion en Allemagne). La concurrence sur le marché allemand du porcelet est rude avec le Danemark qui y exporte près de 7 M de têtes en 2010.

¹Entre 1965 et 1987, le cheptel porcin a été multiplié par 3,6 pour atteindre un plafond à 14,2 millions de porcs.

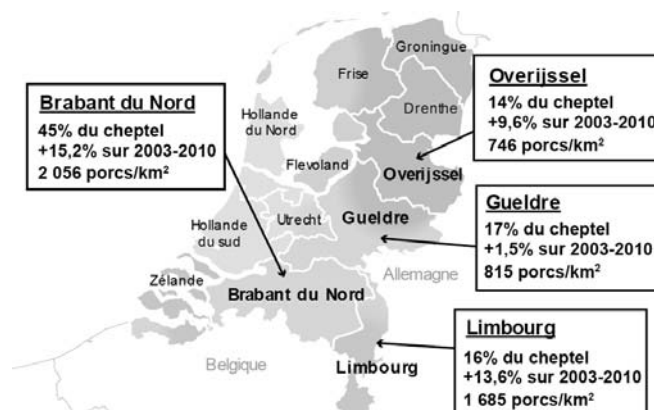


Figure 1 - Quatre provinces détiennent 90% des porcs du pays

Source : IFIP d'après CBS (cheptel de 2009)

1.2. Essor des mégafermes et opposition citoyenne

Sur 25 000 élevages de truies en 1980, d'une taille moyenne de 57 truies, il en reste moins de 3 000 en 2010, d'une taille moyenne de 416 truies (Figure 2). D'ici 5 ans (2015) à nouveau, plus de la moitié d'entre eux pourrait disparaître. Un tiers des truies est dans des élevages de plus de 1 000 truies, 14% dans des élevages de plus de 2 000 truies. La multiplication des très grands sites, qualifiés d'« immeubles à cochons » (*varkensflats*) ou de « mégafermes » (*megastallen*, porcherie de plus de 1 200 places de truies ou 7 500 places d'engraissement) a fini par rencontrer l'opposition de la population sur des sujets comme la santé et le bien-être des animaux, la santé humaine, l'impact sur l'environnement et le paysage, et le modèle d'élevage jugé trop grand et trop industriel. Les pouvoirs publics ont réagi en plafonnant la taille des élevages et en organisant un véritable débat avec la société.

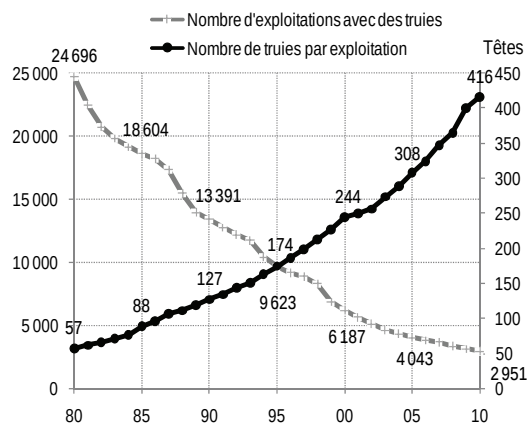


Figure 2 - Évolution du nombre et de la taille moyenne des élevages de truies aux Pays-Bas
Source : IFIP d'après CBS

2. L'ENVIRONNEMENT : ENJEU REGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE

2.1. Contingentement par les droits de porcs

Depuis le milieu des années 80, le cheptel porcin néerlandais est contingenté. Les « droits de porcs » sont calculés à partir des rejets de phosphates (1 droit = 7,4 kg de P_2O_5 rejetés) et exprimés en animaux présents (1 porc à l'engrais = 1 droit, 1 truie et ses porcelets jusqu'à 25 kg = 2,74 droits). Un agriculteur ne peut élever plus de porcs qu'il n'a de droits. Par contre, il peut ne pas utiliser tous ses droits. Les droits se vendent et se louent sur un marché libre, d'éleveur à éleveur. Entre 1998 et 2004, leur nombre a été réduit de 18% par le gouvernement. Depuis 2004, il est stable, à 8,84 millions de droits, aujourd'hui totalement activés.

2.2. Réorganisation spatiale de l'élevage intensif

Au milieu des années 90, pour réduire les effets négatifs de l'élevage sur l'environnement et les risques sanitaires, le gouvernement a souhaité réorganiser l'activité sur son territoire. La Loi de reconstruction spatiale (*ReconstrucieWet*), entrée en vigueur en 2002, découpe le territoire en 3 zones dans les provinces les plus chargées en productions animales² :

- En « zones mixtes » où se trouve 56% des porcs du pays, la création d'élevage est interdite, voire l'agrandissement selon le lieu d'implantation. Aucune aide n'est allouée pour le déménagement.
- En « zones d'extensification », proches des zones naturelles (sensibles à l'acidification) ou des villes et villages (sensibles aux odeurs, germes...), l'élevage intensif doit disparaître. Sont concernés 10% des porcs du pays. Agrandissement et création d'élevage sont interdits. Deux programmes d'aide sont proposés aux éleveurs pour déménager vers une zone agricole (LOG) ou cesser l'activité d'élevage.
- Les « zones de développement agricole » (*LandbouwOntwikkelingsGebieden*, LOG) accueillent les fermes déplacées des autres zones. Elles concentrent 15% des porcs du pays aujourd'hui.

2.3. Gestion des excédents d'engrais d'origine animale

Les Pays-Bas doivent se débarrasser d'importants excédents en azote et phosphore d'origine animale. L'export est une solution intéressante pour les Néerlandais, le coût de gestion du lisier y atteignant 18 à 25 €/m³ contre 6 à 7 € en Allemagne. Mais, ces transferts sont critiqués en Allemagne pour leurs conséquences sanitaires, environnementales et économiques. Face à son coût exorbitant, la gestion des déjections aux Pays-Bas appelle une réponse politique et technique.

En 2011, le syndicat agricole LTO a suggéré que chaque exploitation d'élevage avec un surplus par rapport à ses terres d'épandage en propre soit contrainte de traiter une partie de son excédent.

3. LE BIEN-ETRE ANIMAL : ENJEU POLITIQUE ET ECONOMIQUE

La question de la protection animale est très sensible aux Pays-Bas, avec des ONG très actives (*Dierenbescherming*, *VakkerDier*, *VarkensNood*) et un parti politique dédié à cette cause (*Partij voor de Dieren*, 2 députés et 1 sénateur).

Pour les économistes, le maintien de la rentabilité de la filière porcine néerlandaise passe désormais par la démarcation de l'image et par des spécifications des produits vis-à-vis du standard soumis à une compétition internationale jugée intenable.

Ainsi, depuis juillet 2011, le distributeur Albert Heijn, en partenariat avec Vion, commercialise uniquement de la viande labellisée « One star » (1 million de porcs) qui met l'accent sur le bien-être animal.

CONCLUSION

Malgré des difficultés techniques et réglementaires, la liberté d'entreprendre a été maintenue aux Pays-Bas. Elle a permis les évolutions jugées nécessaires par les responsables économiques pour continuer la course au premier rang des compétiteurs européens. Le lobbying des acteurs, intense et efficace, produit la dynamique nécessaire à la mise en œuvre des évolutions. Le changement s'appuie de manière significative sur la recherche et sur une écoute pragmatique de la part du gouvernement. Celui-ci accompagne et structure les débats et encourage l'initiative et l'innovation dans la filière. Dans les discussions, la compétitivité de l'élevage, en tant que secteur économique stratégique du pays, est clairement soutenue, par les Pouvoirs publics et par la recherche avant tout.

Mais les restructurations spectaculaires que cela a entraînées semblent désormais radicaliser un peu plus les oppositions à un modèle d'élevage qui s'éloignerait par trop d'une logique agricole. La filière elle-même paraît chercher d'autres voies que celle de la seule course à la compétitivité.

L'avenir dira si les oppositions sociétales ou d'autres freins plus économiques sont de nature à ralentir le mouvement de concentration des élevages suivi ces dernières années.

REMERCIEMENT

Cette étude a été financée par FranceAgriMer.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- Roguet C., Van Ferneij J.P., Rieu M., 2011. Production de porcs aux Pays-Bas : comprendre le retour à la croissance. Rapport d'étude de 64 pages + annexes. Avec le concours financier de FranceAgriMer et du CASDAR.

²Brabant-du-Nord, Limbourg, Gueldre, Overijssel et Utrecht